

SEANCE DU 24 Septembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre septembre, dix-neuf heures, le conseil municipal de la Ville de Nesle s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RIOJA FERNANDEZ, Maire.

Etaient présents : Monsieur RIOJA FERNANDEZ, Madame CARLIER, Monsieur LEDENT, Madame MENNEQUIN, Monsieur DEMULE, Monsieur MEURET, Madame LEFEVRE, Madame MARCANDIER, Monsieur DEFOSSE, Monsieur BOUGHABA, Monsieur LAVENUE, Madame DEMOUY, Madame LEROY, Madame THOMAS

Excusés : Monsieur PILOT ayant donné procuration à Monsieur DEMULE

Absents: Madame TOUCHAGUES, Madame HENNUYER, Madame LESUEUR, Monsieur BRUYER.



La séance est ouverte à 19 heures.

Monsieur le Maire propose d'ajouter des sujets à l'ordre du jour, à savoir :

- L'acquisition de biens
- La subvention au collège
- La création d'une régie d'Etat pour la police municipale

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour.

Le conseil municipal désigne Madame Béatrice MARCANDIER en qualité de secrétaire de séance. Le procès-verbal de la séance du 06 Juin 2018, n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

- ***Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2017.***

Monsieur le Maire rappelle que le code général des collectivités territoriales impose, par ses articles L 2224-1 à 5, modifié par la loi n°2015—992 du 17 aout 2015 art 98, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné soit au plus tard le 31 décembre de l'année n + 1.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et l'assainissement : (www.services.eaufrance.fr)

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal a adopté ledit rapport.

Monsieur Demule fais remarquer que l'on doit voter sur le rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2017. Autant il voit les informations sur la qualité de l'eau, cependant rien dans le rapport concernant le prix, avec une comparaison du prix de Nesle, avec nos voisins. Par conséquent, Monsieur Demule s'abstient par manque d'information, sans remettre en cause le rapport sur la partie concernant la qualité.

Monsieur le Maire souligne cette excellente remarque, et indique que l'on enverra un courrier afin d'obtenir ces informations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, décide d'adopter ce rapport.

- ***Adhésion au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour la réalisation du document unique.***

Monsieur le Maire informe que la mise en place du document unique est une obligation pour les collectivités territoriales.

Le Centre de Gestion a mis en place une nouvelle convention qui permet la mise à disposition d'un conseiller prévention, pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels, dans les collectivités territoriales.

Monsieur le Maire propose de signer la convention du Centre de Gestion pour accompagner la commune dans l'évaluation des risques professionnels, dont les dispositions sont les suivantes :

- Organiser et mener une réunion de cadrage avec l'autorité territoriale, ainsi que les agents préalablement définis pour participer à des réunions de travail et préparer l'intervention sur le terrain.
- Mener l'analyse de terrain, en collaboration avec les agents, afin de détecter les risques identifiés.

Le cout de l'élaboration du document est de 2 490 €.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer cette convention, et toutes les pièces nécessaires permettant la réalisation du document unique.

- ***Subvention exceptionnelle à l'association « Le Souvenir Français »***

L'association « Le Souvenir Français » sollicite une subvention d'un montant de 50 € pour la rénovation de la sépulture de Monsieur Robert DOUAY, mort pour la France à Nesle, le 21 Février 1921.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le versement de ladite subvention.

- ***Création d'un emploi pour accroissement d'activité.***

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3,1°,

Vu le décret n°88-145 du 15 Février 1988 modifiée, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi d'adjoint technique de 17,5/35^{ème} pour un accroissement temporaire d'activité éventuel afin d'exercer les fonctions d'agent d'entretien de catégorie C, en complément du poste d'un agent qui devrait être placé en mi-temps thérapeutique.

Monsieur Demule souhaite un prompt rétablissement, et demande si l'agent concerné réalise bien actuellement 35 heures.

Monsieur le Maire répond que l'agent est bien sur un poste à 35 heures.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer ce poste d'emploi d'adjoint technique de 17,5/35^{ème} pour un accroissement temporaire d'activités.

- **Travaux « rue des prêtres »**

Monsieur le Maire informe que la mairie a lancé une consultation pour les travaux d'assainissement de la rue des prêtres jusqu'à la station d'épuration. L'entreprise RAMERY a été retenue pour un montant de travaux de 416 396,70 € (estimatif prévisionnelle 460 168 €)

A ces travaux, il faudra ajouter les charges du bureau d'étude EVIA pour un montant de 14 490 € et de la SATER, pour un montant de 14 070 € pour la vérification de l'installation.

Monsieur Demule demande s'il s'agit d'un tuyau qui sera réalisé entre la cité Marie Curie/Germaine Vallet jusqu'à station d'épuration ? Notamment en prévision également de la nouvelle cité qui sortira dans les années à venir.

Le Maire répond que ce tuyau a pour objectif de désenclaver la rue Germaine Vallet, mais également de récupérer les eaux usées de la zone d'activités route de Ham ainsi que le pôle multifonction et dans les années à venir le futur lotissement. Une étude sur l'implantation a été réalisée afin de bien positionner le tuyau pour ce futur lotissement.

Monsieur Demule remercie le Maire pour ces informations complémentaires et demande si la Communauté de Communes de l'Est de la Somme va apporter une aide financière car ce tuyau est en lien étroit avec le pôle multifonction.

Monsieur le Maire précise que la Communauté de Communes ne participera pas financièrement mais qu'elle reprend cette compétence au 1^{er} Janvier 2019.

Monsieur Ledent précise que les travaux devront être terminés avant l'ouverture de la crèche prévue pour la fin d'année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver ces travaux.

- **Décision modificative n°2**

La directrice donne lecture de différentes modifications budgétaires à effectuer, à savoir :

Budget communal

Investissement

Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
1641 (040) Emprunts 1641 : Emprunts	- 224 100 € 224 100 €	16871 (040) : Etat 16871 : Etat	- 224 100 € 224 100 €
Total	0 €	Total	0 €

Budget Malin

Fonctionnement

Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
605 : Travaux	100 000 €	7 133 (042) : Stock	100 000 €
Total	100 000 €	Total	100 000 €

Investissement

3351(040) : stock	100 000 €		

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une modification afin de réaliser des travaux d'aménagement de parking poids lourds, et véhicules légers pour permettre aux habitants mais également au bus provenant du Petit Baltar de stationner plus facilement.

Budget assainissement

Investissement

Chapitres	Montant	Chapitres	Montant
45811 Opération pour compte de tiers	507 821 €	2315 : installations techniques 1311 : Subvention 45821 : Opération pour compte de tiers	507 821 € - 64 800 € 64 800 € €
	507 821 €		507 821 €

La directrice explique que cette modification a pour objectif de demander le remboursement auprès de Mesnil Saint Nicaise, du montant des travaux réalisés pour leur compte.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver ces décisions modificatives.

- **Subvention exceptionnelle Longue Paume**

Sur proposition de Monsieur Demule, adjoint délégué aux sports et aux loisirs et validée par la commission « Sports, jeunesse, Loisirs et Culture » il est proposé que la commune accorde une subvention exceptionnelle de 1 350 € à la société de Longue Paume pour l'organisation le dimanche 9 septembre dernier, de la 1^{ère} édition des trophées des champions de la Longue Paume.

Monsieur Demule précise qu'il est favorable à cette proposition mais qu'il ne prendra pas part au vote concernant celle pour la Société de Longue Paume de Nesle car il est membre du bureau de cette association. Cela évitera les conflits d'intérêts.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable au versement de ladite subvention.

- **Subvention exceptionnelle au Club de badminton.**

Sur proposition de Monsieur Demule et validée par la Commission « Sport, Jeunesse, Loisirs et Culture » il est proposé que la commune accorde une subvention exceptionnelle de 485 € au Club de Badminton Neslois pour l'acquisition de maillots que les badistes Neslois, participants aux interclubs du département de la Somme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable au versement de ladite subvention.

Monsieur Boughaba demande si la commune a récupéré la subvention versée à l'association des Familles Rurales.

Monsieur Demule répond que la subvention versée à l'associations des Familles Rurales pour un montant de 4 200 € a bien été rendue à la Mairie. Pour rappel, cette subvention devait servir à l'association pour l'organisation de l'accueil de loisirs de mois d'août. Cependant, suite à des soucis de recrutement, l'association a dû annuler son organisation. Dès lors Monsieur le Maire et Madame Carlier ont contacté Léo Lagrange afin de prendre le relais et ainsi répondre aux attentes des parents. Mais pour les mêmes raisons et surement à cause d'un planning trop serré, ces derniers n'ont pu également, réaliser cet accueil en août. Tout sera fait pour que l'année prochaine il n'y a pas de problème, tout en précisant que tout vient d'un manque d'animateur.

Madame Carlier indique qu'elle a déjà pris contact avec Léo Lagrange pour l'organisation des vacances d'été 2019.

- **Contrat d'apprentissage.**

Monsieur le Maire propose de contracter un contrat d'apprentissage avec un jeune au service espaces verts en préparation d'un bac pro en 3 ans.

Madame Mennequin demande si on ne pourrait pas en prendre d'autres.

Monsieur le Maire répond que cela est possible.

Monsieur Boughaba demande qui est son tuteur.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de Monsieur Georges Duquesnoy, chef des espaces verts.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à ce contrat d'apprentissage et autorise le maire à le signer.

- **Vente de biens**

Monsieur le Maire propose de vendre du matériel, à savoir :

Le manitou pour pièce à Monsieur David Loic pour un montant de 1 200 €
Le scooter pour la somme de 1 500 € à Monsieur Carpentier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

- **Convention de gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif - SPANC**

La Communauté de Communes de l'Est de la Somme, dans le cadre d'une bonne organisation des services, demande à la commune de délibérer afin de lui confier la gestion des services et équipements relatifs à la compétence SPANC ;

Ces missions comprennent plus précisément la sollicitation des subventions, la gestion des contrats, dont le paiement du prestataire, la facturation des administrés et le reversement des subventions aux usagers.

Celle-ci n'engage aucune dépense pour la commune, puisque le service est déjà financé par la redevance SPANC.

Le Maire propose de l'autoriser à signer la convention entre la Communauté de Communes de l'Est de la Somme et la Commune concernant la gestion du SPANC ;

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

- **Acquisition de propriétés**

Monsieur le Maire propose d'acquérir 3 propriétés situées sur la place du Général Leclerc, qui après négociations, se conclut de la façon suivante :

- Le n°22 appartenant à Monsieur André LEFEVRE pour l'euro symbolique
- Le n°24 appartenant à Monsieur Vincent FERNET pour un montant de 30 000 €
- Le n°26 appartenant à Madame Cathy PETIT pour un montant de 12 000 €

L'acquisition de ces trois propriétés a pour objectif de rendre la place de Nesle plus attractive et de créer un lieu d'accueil pour les habitants.

Sur demande de Monsieur le Maire, le CAUE - Le Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement dont la mission est de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, est venu constater la faisabilité du projet.

Monsieur Demule se réjouit de cette excellente nouvelle pour la ville qui va voir disparaître une friche en son cœur de ville et demande s'il est possible de connaître le coût de démolition des habitations actuelles ainsi que le coût probable de l'ensemble du projet envisagé ?

Monsieur le Maire estime que le montant des travaux devrait s'élever à 600 000 € (démolition, consolidation des pignons, etc.). Une étude avec un architecte urbaniste va être lancée.

Madame Carlier précise qu'il s'agit d'un coût hors subvention déduite, elle indique que pour un tel projet, nous pouvons aller chercher des subventions auprès de l'Europe, et de l'Etat, voir d'autres organismes.

Le rachat de ces trois propriétés permettra de redonner du cachet au centre-ville.

Les conseillers demandent également pour le lion d'or et pour l'ancienne pharmacie qui sont en ruine.

Monsieur le Maire précise que concernant l'ancienne pharmacie, rue de la monnaie, c'est la propriété d'une personne qui se trouve au Liban, et qui a proposé de la rétrocéder à la commune pour l'euro symbolique, mais le montant des travaux est trop élevé.

- **Subvention au collège**

Le Collège de Nesle sollicite une subvention pour un voyage en Espagne du 20 au 24 Mai 2019, le coût total du voyage s'élevant à 17 230,89 €. Cette sortie intervient dans le cadre de l'enseignement de l'espagnol pour les élèves de 3^{ème} soit 30 élèves.

Monsieur le Maire propose d'attribuer la somme de 1 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le versement de ladite subvention.

Monsieur Demule informe que pour le moment le coût par enfant s'élève à 416 €.

Monsieur Ledent répond que l'année dernière, grâce au versement de subventions par les différentes collectivités, le coût à charge des élèves s'élevait à 70 €/enfant.

Monsieur Defossé demande si la subvention profite seulement aux élèves de Nesle.

Monsieur Demule précise qu'il s'agit d'une enveloppe globale pour l'ensemble des collégiens.

- **Création d'une régie d'état pour la police municipale.**

Monsieur le Maire propose de demander à la Préfecture, la création d'une régie d'Etat et de nommer Monsieur Laurent Von Siebenthal, régisseur, afin de percevoir le produit de l'ensemble des amendes forfaitaires de la police municipale.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de créer la régie d'Etat pour la police municipale.

QUESTIONS D'INITIATIVES

- Monsieur le Maire annonce le lancement de la consultation pour la rampe d'accessibilité à l'école primaire.

Monsieur Demule demande la date de début des travaux.

Monsieur le Maire répond que les travaux sont prévus pour les vacances d'été 2019, nous sécuriserons le site car il y aura l'accueil de loisirs.

- Monsieur Demule annonce une question de Monsieur Pilot : Lors du conseil municipal du 17 avril dernier, il a demandé le montant des économies réalisées avec la coupure de l'éclairage de 23 h 30 à 04 h 30 en 2016 et 2017. Certes, il a

bien eu un chiffre pour 2016 mais pour une année complète, et demande s'il est possible de lui communiquer le montant de l'économie réalisée en 2017. De plus, il attend toujours le coût de prestation des changements d'ampoules pour l'année 2017 par rapport à 2015. En effet, avec la coupure de l'éclairage la nuit, les ampoules sont d'avantages sollicitées.

Monsieur le Maire répond que les chiffres demandés seront communiqués.

- Monsieur Demule demande si l'on peut faire quelque chose concernant les véhicules qui roulent à grandes vitesses sur les remparts chaque soir. Et est-il prévu d'autres caméras de vidéo protection, et si oui est ce envisageable d'en mettre une au niveau de la chapelle ?

Monsieur le Maire répond que pour ce problème, il en informe la gendarmerie. Et en ce qui concerne les caméras, nous verrons avec le policier municipal pour réaliser une étude afin de voir ou en réinstaller. Nous verrons sur le budget prévisionnel 2019.

- Monsieur Demule informe le conseil que de nombreux Neslois l'ont alerté sur la recrudescence de souris et de rats sur certains secteurs de Nesle notamment cité Paul Fournier et Cité Germaine Vallet/Marie Curie, que pouvons-nous faire car il s'agit de la salubrité publique de notre ville.

Monsieur le Maire répond que nous écrivons au bailleur social pour ce qui concerne la cité Paul Fournier.

Madame Demouy pense qu'il faut trouver la raison de cette prolifération.

- Monsieur Demule a été contacté par les habitants de la rue des Champs sur la circulation de plus en plus nombreuse de camions dans leur rue, avec par conséquent le risque de rétroviseurs cassés voir plus. Est-ce possible de revoir la signalétique pour éviter ce désagrément ?

Monsieur le Maire répond qu'il faudra revoir la signalétique dans le plan de circulation, mais que malheureusement les GPS indiquent souvent cette rue pour la circulation dans Nesle.

-Monsieur Demule fait part qu'une pétition dans certaines rues du centre-ville pour alerter la mairie sur la dangerosité de changer le sens de circulation de la rue du Hocquet, et demande à Monsieur le Maire de donner des informations sur le sujet.

Monsieur le Maire ne comprend pas cette pétition car rien n'est décidé. Ce n'est qu'une simple rumeur. Une commission sera mise en place prochainement avec le concours de la police municipale afin de travailler sur la circulation de notre ville. Les habitants seront partie prenante. J'en profite pour réaffirmer ma volonté de mettre le centre-ville en zone 30 dans les prochains mois.

- Monsieur Demule demande si un feu au niveau de la rue de la vierge ne serait pas nécessaire pour une meilleure circulation.

Monsieur Ledent répond que cette solution est trop onéreuse environ 30 000 € d'investissement plus le cout de fonctionnement.

- Monsieur Lavenue demande si des contrôles de gendarmerie peuvent être faits rue d'Amiens.

- Madame Demouy et Monsieur Lavenue reviennent également sur la propreté des caniveaux, il faudrait trouver une solution.

Monsieur le Maire rappelle que cette année a été une année particulière compte-tenu des 7 personnes qui sont parties à la retraite. Nous avons embauché de nouvelles personnes mais il faut rattraper le travail non effectué.

Monsieur Ledent souligne également le parc de matériel vieillissant, plus de 25 ans qu'il convient de changer progressivement. La sous-traitance a été également étudiée mais ne répond pas aux attentes de la commune.

- Monsieur Boughaba demande si nous avons des nouvelles de la taxe d'habitations.

Monsieur le Maire rappelle que la taxe d'habitations sera compensée.

Monsieur Ledent rappelle que 43 % des foyers paient la taxe d'habitation sur la commune.

- Madame Lefèvre demande s'il est possible de reboucher les trous au niveau des jardins ouvriers.

Monsieur Ledent répond que les trous ont été rebouchés la semaine dernière.

- Monsieur le Maire interroge ensuite Monsieur Demule pour savoir si les écoles ont avancé sur le choix du nom de l'école car il voudrait inaugurer ce nouveau nom ainsi que la cantine prochainement.

Monsieur Demule répond que l'on peut faire deux inaugurations différentes.

Les membres du conseil municipal sont favorables à une inauguration globale.

- Monsieur Ledent informe qu'une nouvelle entreprise va voir le jour sur Nesle, une conférence de presse officielle est prévue pour le jeudi 27 Septembre 2018.

- Madame Demouy informe que le stationnement sur les trottoirs est de plus en plus fréquent sur les trottoirs de la rue des résistants, gênant la circulation des piétons.

Monsieur Ledent préconise de verbaliser les incivilités des personnes.

- Madame Marcandier signale que des personnes font encore du feu le dimanche, en fin de matinée.

Monsieur le Maire informe qu'une plaquette d'informations est en cours d'élaboration en collaboration avec la police municipale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 23, et ont signé les membres présents.